

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :**

**28 juillet 2015**

**Début du Conseil 20 h**

**Présents :** Nicolas VERDIER, Gaëlle LAFARGUE, Sébastien ABADIE, Jérôme SOURSAC, François GUILLE, Christian POZZA, Franck VALETTE, Joëlle DEBARALLE, Elisabeth CHEVLLIER, Bernard JULLIE.

**Absents excusés :** Christophe ESTUBE, Morgane MAUREL, Vanessa GROSSEAU, Sylvie MAZET

**Mme MAUREL donne pouvoir à Mme CHEVALLIER Elisabeth**

**Mme MAZET donne pouvoir à Mme DEBARALLE Joëlle**

Monsieur le Maire demande que soit ajouté au présent conseil le point suivant :

- **Délibération pour le transfert de compétence à la Communauté de Communes de L'ADS**  
**La demande est acceptée à l'unanimité des présents plus les pouvoirs.**

La réunion peut commencer.

### **1 - Délibération pour le transfert de compétence de à la Communauté de Communes de l'ADS.**

M. SOURSAC présente le sujet.

L'ADS est un service commun aux trois communautés de Communes.

Il est le principal moteur pour toutes les constitutions des dossiers des permis de construire liés aux différents PLU ou cartes communales encore existantes.

Chaque communauté de communes a recruté un instructeur.

La délibération porte sur ce point.

**Vote : Oui à l'unanimité des présents + les pouvoirs.**

### **2 - Délibération mutualisation avec le SDE 82 de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications et autorisation de signature de la convention.**

M.SOURSAC explique clairement les avantages que nous avons, à accepter cette délibération.

Un des projets que nous souhaitons réaliser est la réfection de la grande rue du Bourg.

L'enfouissement du réseau électrique et l'enfouissement télécom en font partie. En 2003, une étude évaluée à 135 000 € environ, a été faite, mais aucune suite n'a été donnée.

Or, il s'avère que le SDE prendrait 90% des frais d'enfouissement à sa charge, 10% restant à la charge de la commune.

Pour les télécommunications, l'enfouissement serait entièrement à la charge de la commune, sauf si nous acceptons de signer la convention citée ci-dessus. Dans ce cas, les poteaux EDF et Télécom étant communs, le SDE financerait 50% des frais d'enfouissement correspondant aux télécommunications.

Pour pouvoir bénéficier de cet avantage, il faut accepter la convention. Il y a alors un effet rétroactif de 5 ans pour la cotisation versée par la mairie. (450 € x 5 soit 2250 €). Cette somme due serait versée au SDE 82.

Pour l'éclairage public, la commune bénéficie d'une subvention de 40% annuelle de travaux plafonnés à 21 800€ environ pour 2015.

Exemple : si les travaux engagés pour l'éclairage sont évalués à 30 000 €, la subvention ne sera donnée que sur 21 800 €. Le reste étant entièrement à la charge de la commune.

D'où la possibilité de faire des travaux sur l'éclairage public par tranches en fonction des besoins et des finances disponibles de la commune.

**Vote : Oui à l'unanimité des présents + les pouvoirs.**

**3 – La commune souhaite appartenir au groupement des commandes de la Communauté de communes relatives aux fournitures des travaux de signalisation horizontales et verticales de la voirie. Ceci afin de bénéficier des tarifs avantageux obtenus par le groupement d'achats.**

Pendant l'échange, nous avons évoqué la nécessité de sécuriser la Grande rue du Bourg.

Ce point est à l'étude et sera finalisé en fonction des résultats.

**Vote : Oui à l'unanimité des présents + les pouvoirs.**

**4 – Point sur la STEP (Station d'épuration)**

MM. SOURSAC, GUILLE, ABADIE ont réalisé le dossier permettant de développer avec précision le cahier des charges pour la rénovation de la station d'épuration.

Ce travail a permis de lancer l'appel d'offres pour les travaux engendrés.

Cet appel d'offres prend fin le 31 juillet 2015 à 12 h après la distribution du courrier.

Les différentes offres seront analysées par la commission d'ouverture des plis la semaine du 27 au 31 juillet.

M. POZZA a accompagné certaines entreprises sur le terrain afin de leur permettre de répondre à l'appel d'offre.

A noter que le travail effectué par MM.SOURSAC, GUILLE et ABADIE a permis à la commune d'économiser environ 4900 € (*coût normalement facturé par un cabinet compétent*).

**5 – Divers**

- **C'est la société SOCOTEP** qui a été retenue par la Communauté de Communes pour assurer la compétence sur l'étude des aménagements à effectuer pour l'accès aux bâtiments publics pour les personnes atteintes d'un handicap.

La vérification des besoins coûtera environ 2760 € à la commune (*800 € environ par bâtiment simple*).

M.SOURSAC fait remarquer que les communes de moins de 3500 habitants sont exemptées de travaux pour la voirie.

- **Commerce ambulant :**

Une pizzeria (*four à bois*) a demandé à pouvoir s'installer tous les mardis soir proche de la salle des fêtes.

Le conseil n'y est pas opposé, et proposera l'emplacement sur le décrochement où était « la charrette fleurie » qui paraît être le mieux adapté à la situation.

L'accord est acté à l'unanimité plus les pouvoirs.

- **La décharge sauvage :**

Devant la non réactivité du propriétaire, nous allons respecter les délais accordés pour le nettoyage proposé, et ensuite prendre les mesures officielles qui s'imposent.

- **Point sur l'ALSH et la préparation de la rentrée scolaire**

M.JULLIE fait rapidement le point sur les différents domaines de la partie éducation.

- **Le projet PEDT** déposé au nom de la municipalité par la commission RPI et les associations qui ont accepté de participer à la première réunion (choix du thème et recherche des activités possibles) a été favorablement reçu par les services administratifs concernés. Nous attendons la validation officielle pour voir la suite à donner, notamment pour la mise en place des actions préparées. Nous connaissons alors les subventions qui nous aideront à leur réalisation. Rappelons que le projet est étalé sur 3 années et peut faire l'objet d'aménagements en fonction de son avancée.

- **Vacances d'été et ALSH :**

Après plusieurs visites au centre de loisirs, M.JULLIE a constaté à plusieurs reprises un nombre important de désistements.

Il lui est demandé d'approfondir pour en connaître les motifs, et ce afin d'éviter de prendre pour argent comptant « les bruits de couloir ».

Une étude sera faite dès que possible pour rechercher les causes et essayer de trouver des solutions pour optimiser la fréquentation du centre dans la mesure du possible.

Une remarque très personnelle est faite, M.JULLIE trouve « anormal » que l'on ne sorte pas du centre (petite cour de l'école) alors que les environs immédiats (forêts, espaces verts, ruisseau, lac...) sont des sources très riches pour l'animation des enfants de cet âge. Cela n'aurait pas du tout mis en cause, ni en péril le projet de l'équipe d'animation : fêter les 10 ans du centre avec un spectacle musical en fin de 1<sup>o</sup> séjour (fin juillet).

A suivre .....

- **Rentrée scolaire :**

Comme annoncé, nous restons très vigilants sur le budget municipal, et ce en rapport avec tous les travaux qui s'imposent à nous par des décisions administratives (Mise aux normes de la station d'épuration, aménagements des accès au public pour les personnes atteintes d'un handicap, ...).

Nos choix ne doivent en aucun cas mettre en péril le domaine éducatif, moteur de la commune.

Aussi, nous avons décidé de tout faire en respectant au mieux les normes de l'Education Nationale. De plus, étant en RPI, nous avons à prendre les décisions avec nos partenaires de la mairie de Canals.

M. JULLIE rappelle que la décision de supprimer le poste d'ATSEM de Mme EYCHENNE a été prise par les deux communes et signifiée aux personnes intéressées avant la sortie scolaire.

De même, les deux contrats « emplois avenir » venant à terme le 26 Août pour les deux, ne seront pas reconduits.

Une étude approfondie des besoins scolaires (ALAE) sera faite pour utiliser au mieux les heures des agents déjà embauchés sur le RPI. Ensuite, si la nécessité est avérée, nous étudierons avec attention les possibilités qui s'offrent à nous, et ce, toujours en respectant les obligations et normes administratives.

- **Entretien**

M.JULLIE recevra Mme Amédée pour faire le point et répartir les tâches de nettoyage.

Des fiches seront faites pour que les locaux soient prêts le jour de la rentrée.

Une visite de l'école sera faite avec François pour voir les différents petits travaux de réparations à effectuer.

- **M.POZZA précise que le busage du fossé** de l'école sera fait avant le 15 août. Il assistera et sera présent pendant la durée des travaux.

**La séance est levée à 21 h 50**